



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

programmes

Question écrite n° 34958

Texte de la question

Mme Marie-Françoise Pérol-Dumont interroge M. le ministre de l'éducation nationale sur les perspectives d'avenir des Centres universitaires de formation de musiciens intervenant à l'école (CFMI). Chargés de développer l'éducation artistique à l'école *via* l'intervention en classe de musiciens, ces centres ont su, en concertation avec les collectivités locales, les écoles de musique ou les conservatoires et les inspections d'académie, mener depuis de nombreuses années une action en matière de démocratisation culturelle, en permettant aux enfants, quelles que soient leurs origines sociales, géographiques et culturelles, d'accéder aux pratiques musicales. Or, parallèlement à la suppression des heures de cours du samedi matin, il serait envisagé un recentrement sur les "matières fondamentales" ce qui aurait pour incidence de diviser par 2 le nombre d'heures devant être consacrées à la pratique artistique. Une telle évolution suscite l'inquiétude des 4 000 dumistes concernés tant elle est perçue comme une remise en cause de leur action ; en effet, si ce projet allait à son terme, l'enseignement qu'ils prodiguent aurait désormais lieu en dehors du temps scolaire, pénalisant ainsi de nombreux enfants qui, pour des raisons diverses, ne pourraient pratiquer cette activité. Elle lui demande en conséquence de bien vouloir lui apporter des éclaircissements à ce sujet.

Texte de la réponse

L'éducation artistique et culturelle est une priorité nationale affirmée par le ministre depuis la rentrée 2008. L'enseignement de la musique prend toute sa place dans les programmes publiés au BO n° 3 du 19 juin 2008. Dès la maternelle l'utilisation d'instruments favorisant la découverte de sonorités puis la maîtrise du rythme et du tempo est préconisée. À l'école élémentaire, la pratique musicale est réaffirmée. Grâce à des activités d'écoute, les élèves s'exercent à comparer des oeuvres musicales, découvrent la variété des genres et des styles selon les époques et les cultures. Pratiques vocales et pratiques d'écoute contribuent à l'enseignement de l'histoire des arts. Le rôle des dumistes trouve sa cohérence dans le cadre du volet artistique et culturel du projet d'école, qui décline les programmes, en lien avec celui élaboré par les structures locales (défini par la circulaire n° 2007-022 du 22 janvier 2007). Leur action figure dans les dispositifs énoncés en annexe 2 de la circulaire n° 2008-059 du 29 avril 2008 relative au développement de l'éducation artistique et culturelle. Ainsi, le centrage sur les fondamentaux ne doit pas conduire à négliger les autres enseignements, dont les pratiques artistiques, qui figurent explicitement dans les programmes de l'école et pour lesquels un horaire spécifique doit être dégagé en application de l'arrêté du 9 juin 2008.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Françoise Pérol-Dumont](#)

Circonscription : Haute-Vienne (3^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 34958

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 11 novembre 2008, page 9679

Réponse publiée le : 2 décembre 2008, page 10476